



**SDIS
32**

VISITE RECEPTION PEI

**Défense Extérieure
Contre l'Incendie**

En date du 15 juin 2021

Commune : **LEBOULIN**

Référence : D-2021-002977/CN

Le prévisionniste : Lieutenant Eric PAULEAU

Suite à votre demande, une visite a été effectuée le 15 juin 2021 pour réceptionner le PEI suivant.

1. Personnes présentes lors de la visite

- M. Gérard SANCHEZ, propriétaire ;
- Lieutenant Eric PAULEAU, Prévisionniste.

2. Réception du PEI

PEI	Adresse	Risques	Niveaux de risques	Débit ou volume et distance réglementaire			Débit ou volume et distance existant		
				Débit ou volume	Distance *	Nombre de PEI	Débit ou volume	Distance *	Nombre de PEI
Réserve ciel ouvert	Le Sicard	ICPE	-	Service instructeur			5 000 m ³	200 m	1

* distance maximale par voie carrossable

- Le PEI est conforme au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie.
- Le propriétaire doit s'assurer du maintien en eau du PEI selon les besoins demandés par les services instructeur.
- Ce PEI est connu de nos services depuis le 02/06/2014, date de la dernière réception.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement technique complémentaire.

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
du Gers,

Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES

P.J. : Rapport de réception du PEI

Destinataire :

- Monsieur Gérard SANCHEZ

- Copie :

Monsieur le Chef du Groupement CENTRE EST



**SDIS
32**

Défense Extérieure Contre l'Incendie

**RAPPORT DE RECEPTION
D'UN PEI**

**Annexe
RDDECI**

Fiche 3.1

Page 1/2

1 - DEMANDEUR	PROPRIETAIRE (privé) / SERVICE PUBLIC DECT / INSTALLATEUR (1)
NOM – Prénom :	SARL Je SANCHEZ Gerard
Adresse :	Le SICARD
Commune :	32810 Le Boulon

2 - RÉCEPTION	
REPRESENTANT DU SERVICE PUBLIC DECT ou PROPRIETAIRE (Privé) PRESENT	
NOM - Prénom :	SANCHEZ Gerard .
INSTALLATEUR PRESENT	
Service gestionnaire du réseau :	/
Nom du représentant :	/
SDIS 32	
Représentant :	LTN elix Paulson
Resp. prévision du Gpt / Chef de centre / représentant du CIS :	Revisoniste

3 - IMPLANTATION	
Commune :	Le Boulon
Adresse :	Le SICARD
Précision Implantation ou situation par rapport à un point précis :	Au sud de l'habitation
Coordonnées ATLAS :	/
Saisie informatique « TRIMBLE » ou autre :	(1) OUI <u>NON</u>
*Si NON, fournir une copie de la planche correspondante de la cartographie avec le PEI dessiné à l'endroit précis	
Accessibilité avec une voie engin :	(1) <u>VL/VLHR</u> <u>PL</u> / <u>PLHR</u>
Le point d'eau assure la défense d'un ERP :	(1) OUI <u>NON</u>
Si oui, lequel :	
Le point d'eau assure la défense d'une ICPE (2) :	(1) <u>OUI</u> NON
Si oui, lequel :	SARL SANCHEZ
Le point d'eau assure la défense d'un lotissement :	(1) OUI <u>NON</u>
Si oui lequel :	
Le point d'eau assure la défense d'une zone artisanale ou industrielle :	(1) OUI <u>NON</u>
Si oui laquelle :	

(1) : rayer la/les mention/s inutile/s

(2) : Installation classée pour la protection de l'environnement



SDIS 32

Défense Extérieure Contre l'Incendie

RAPPORT DE RECEPTION D'UN PEI

Annexe RDDECI

Fiche 3.1

Page 2/2

4 - POINT D'EAU INCENDIE

(1) PI ou BI

DEBIT SOUS 1 BAR (mini 30 m3/h et selon les risques) :

DEBIT MAXIMAL (ouverture complète) :

PRESSION STATIQUE (mini 1 bar) :

DIAMETRE DE LA CONDUITE :

Joindre, à ce rapport, l'attestation fournie par l'installateur (mesures Débit/Pression)

Domaine : (1) Public / Privé

Pour une BI, présence d'une plaque de signalisation : (si non, sollicitez le demandeur pour l'installer) (1) OUI NON

(1) Point d'aspiration sur : mare / lac-étang / cours d'eau / citerne souple / réserve à ciel ouvert / réserve enterrée / AUTRE (à préciser) :

VOLUME ESTIME (mini 30 m3 et selon les risques) :

5000 m3

Inépuisable en toutes saisons : (1) OUI NON

Accessible en toutes saisons : (1) OUI NON

Distance par rapport à la zone à défendre : (1) Inf. à 100m / Inf. à 200m / Inf. à 400m

Domaine : (1) Public / Privé

Présence d'un panneau de signalisation : (1) OUI NON

Présence d'un panneau d'interdiction de stationner : (1) OUI NON

Présence d'une aire d'aspiration aménagée de 4x8 m2 mini : (1) OUI NON

Présence d'une colonne fixe d'aspiration diamètre 100 avec 1/2 raccord DSP tenons verticaux : (1) OUI NON

Présence d'un poteau d'aspiration de couleur bleue : (1) OUI NON

Essai de la colonne ou du poteau : (1) OUI NON

Présence d'une clôture avec portillon d'accès : (1) OUI NON

Réalimentation automatique par le réseau d'eau potable : (1) OUI NON

Pour les PEI privés qui peuvent être mis à disposition de la commune, il est nécessaire de faire signer une convention entre le propriétaire des lieux et le Maire (voir avec la Mairie) Convention signée : (1) OUI NON

5 - OBSERVATIONS

Préciser les anomalies ou détériorations constatées :

Fait à Le Boulon, le 15/02/2021.

Le représentant du service public ou le propriétaire, SARL SANCHEZ CAPITAL 10 000 € Le Sicard 82810 LEBOULIN Tél. 05 62 63 19 18

Le représentant du SDIS 32,

(1) : rayer la/les mention/s inutile/s

L'attestation et une copie de ce rapport doivent être transmises au propriétaire, au service public DECI puis, avec le plan, au SDIS. SIRET 509 429 924 00012

contact@recyclage-sanchez.fr